

Les véhicules

Un parc de véhicules adaptés en fonction de votre handicap

- Fiat Qubo



- Skoda Yeti



- Lancia Voyager



- Volkswagen Caddy



Notre magnifique région

Un séjour à Bordeaux,
l'occasion de découvrir...

- Les Landes



- Le Pyla



- Le Bassin d'Arcachon



- La ville de Bordeaux



- Le Médoc



- St Emilion



Je passe mon permis avec



Comment ça se passe ?

Contacts

Gérard GARCIA

A.C.A

Tél. 05.56.95.17.39

Tél. 05.56.28.55.01

Port. 06.09.82.39.12

info@aca-france.com

www.autoecoleecrcer.fr

www.aca-france.com

formationcer@orange.fr



Le permis, une étape importante dans votre parcours de retour à l'autonomie. Grâce à notre partenariat avec l'auto-école CER Garcia et notre appartement entièrement adapté, nous vous proposons aujourd'hui une solution globale :

Venir passer votre permis ou régularisation de permis sur Bordeaux, l'occasion de découvrir ou redécouvrir une région magnifique. Nous vous accompagnerons tout au long de votre séjour afin de mettre toutes les chances de votre côté pour la réussite de l'examen.



Arrivée à Bordeaux à la gare ou à l'aéroport



Votre prise en charge commence dès votre arrivée à l'aéroport ou à la gare de Bordeaux. L'un des membres de l'équipe A.C.A viendra vous chercher pour vous véhiculer jusqu'à l'appartement où vous pourrez loger durant le séjour*. Un appartement domotisé avec cuisine réglable en hauteur, lits médicalisés, salle de bain avec douche à l'italienne, lève personne sur rail...



Déroulement de la formation :

1. L'évaluation : Vous réalisez une évaluation sur une demi-journée dans le cadre d'un passage du permis ou d'une régularisation avec le moniteur auto-école spécialisé dans la conduite des personnes à mobilité réduite afin de définir le système de conduite le plus adapté à vos besoins et le nombre d'heures d'apprentissage nécessaires.

Vous pouvez également obtenir un compte-rendu d'évaluation rédigé par un ergothérapeute indépendant, faisant partie de l'association ERGO 33 avec qui nous avons signé un partenariat.

2. Les heures de conduite : En fonction de votre capacité à apprendre la conduite et de l'équipement déterminé lors de l'évaluation, le moniteur auto-école jugera du nombre d'heures nécessaires avant de vous présenter pour l'examen. Le minimum étant de 20h de cours. (Pour un permis complet)

3. L'examen : Une fois les heures de conduite terminées vous passez l'examen avec un inspecteur des permis de la même manière qu'une personne valide. Pas d'inquiétude, les inspecteurs connaissent la conduite des personnes handicapées et s'adapteront.